

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Décision du Président

FINANCES – CONTRACTUALISATION D'UN CREDIT RELAIS AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE À HAUTEUR DE 1 500 000 € AU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales fixant le cadre dans lequel le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Président de la communauté de communes,

Vu la délibération, n° 2020-062 du conseil communautaire du 16 septembre 2020, qui autorise le Président à contracter tout emprunt à court, moyen et long terme, dans la limite annuelle des sommes inscrites au budget N,

Vu la délibération, n° 2025-054 du conseil communautaire du 15 avril 2025, qui adopte le budget primitif 2025 du budget annexe zones d'activités, 1 500 000 € y sont inscrits en prévision d'un emprunt,

Vu la consultation bancaire menée auprès de 7 établissements entre le 8 août 2025 et le 25 août 2025,

Considérant après analyse que la proposition faite par la Caisse d'Epargne est la meilleure,

DECIDE : De contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais d'un montant de 1 500 000,00 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 500 000,00 €
- Durée : 3 ans
- Taux fixe : 3,17 %
- Versement des fonds : Unique ou par tranches successives (sur 6 mois) au fur et à mesure de vos besoins en trésorerie. Les versements de fonds pourront donner lieu au paiement d'intérêts intercalaires.
- Paiement des intérêts : Trimestriellement (les intérêts sont calculés au prorata sur le montant des fonds réellement utilisés)
- Déblocage des fonds : à partir du 01/10/2025
- Commission et frais : 1 000 €
- Calcul des intérêts : exact / 360 jours
- Remboursement du capital : In fine ou au fur et à mesure des rentrées de recettes sans frais ni indemnités.

Fait à BENFELD le

Le Président,
Stéphane SCHAAL

12 SEP. 2025

Le Président

Stéphane SCHAAL

